

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations dans le respect des conditions sanitaires, le deux septembre deux mille vingt et un à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel GOSSE, Maire, et sur sa convocation du 25 août 2021.

**Etaient présents** : Mesdames BOISSAY, DECAUX, DECONIHOUT, DEMANNEVILLE, CORAILLER-GUERIN et FEUGERE,

Messieurs BARDE, BIGUEY, DOURNEL, GOSSE, JOBIN et STENERT

**Pouvoirs** : M. JANKO donne pouvoir à Mme FEUGERE, M. LEGAY donne pouvoir à M. GOSSE et Mme LYSCENCZUK donne pouvoir à M. DOURNEL

**Secrétaire de séance** : Mme DECONIHOUT Fanny

Nombre de conseillers présents : 12

Avant de commencer, le Maire demande aux conseillers de bien vouloir remplir la fiche de recueil des données personnelles des élus conformément à la RDGP.

### Approbation du compte rendu du 30 juin 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Décision modificative n°1 – Régularisation du montant du capital total

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune de Mesnil-Raoul,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021: Régularisation du montant du capital total à l'année.

#### Section Investissement dépense :

Chap : 23 Article 2315 : Installations, matériel et outillage techniques – 50 000 €

Chap : 16 Article 1641 : Emprunt en euros + 50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE cette décision modificative.

### Décision modificative n°2 – Consignation DUP

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune de Mesnil-Raoul,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021: Consignation – Procédure d'Utilité Publique.

Section Investissement dépense :

Chap : 23 Article 2315 : Installations, matériel et outillages techniques – 78 000 €

Chap : 27 Article 275 : Dépôts et cautionnements versés + 78 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE cette décision modificative.

**Délibération renouvelant la taxe d'aménagement sur notre territoire**

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des textes récemment promulgués suggère une remise à plat des conditions d'application de la taxe d'aménagement (taux et exonérations facultatives). Il est rappelé que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune, et qu'elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux actuel de 5% ;
- d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
  - Les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de la préfecture avant le 30 novembre, la présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération par treize voix pour et deux voix contre.

**Retour sur la commission Info du 19.08.2021**

Le maire indique aux conseillers que le prochain bulletin municipal est en cours d'impression. Le bulletin circule parmi les conseillers.

**Questions diverses :**

- Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier reçu par quelques habitants de la Route de Paris et de la Rue du Clos à la suite des inondations. A savoir, les 21 et 22 juin 2021, la commune a été fortement touchée par de fortes précipitations. Face à la situation, la commune a demandé une reconnaissance de catastrophe naturelle à la Préfecture. Seulement deux communes du département se sont vues accorder cette reconnaissance dont Mesnil-Raoul. De plus, une réunion d'information en présence de M. BUQUET, Président du SYMA (Syndicat des bassins versants de l'Andelle) et M. VANDEWIELE, technicien du SYMA, aura lieu début octobre 2021 afin de revenir sur les aménagements effectués et sur les projets en cours.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'évolution des statuts du SAGE qui intègrent maintenant en plus des études, la réalisation des aménagements hydrauliques à l'instar du SYMA.

- Mise à disposition de l'arrêté préfectoral daté du 23 juin 2021 par lequel Monsieur le Préfet prend acte de la prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de Commune Inter Caux Vexin. Les transports scolaires n'en faisant pas partie, la compétence reste à la Région.
  
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un arrêt de bus supplémentaire pour le collège. En effet, le bus du lycée effectue un arrêt Rue de l'Eglise mais pas celui des collégiens, qui devaient venir à pied jusqu'au centre du village. Après nos multiples interventions auprès des services de la Région suite aux demandes de riverains, un nouvel arrêt pour le collège de Boos a été créé à compter de la rentrée de septembre 2021.
  
- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu par le ministre délégué aux comptes concernant la taxe d'habitation. La taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe d'habitation sur les logements vacants reste affecté aux communes.
  
- Monsieur le Maire apporte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier dont il est en copie ; reçu de M. et Mme Hazard remettant en cause l'entretien de la haie de l'espace de rétention mitoyenne à leur jardin. Ce courrier était adressé à la Présidente de l'Association syndical du Clos du Grand Hamel.
  
- Un arrêté préfectoral du 22 mai 2017 portant sur les dates d'interdiction de broyage et de fauchage des parcelles en jachère est porté à connaissance du Conseil Municipal.
  
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la Chambre régionale des comptes concernant la clôture des exercices de 2015 à 2019 ; suite à la dissolution du Syndicat intercommunal des collèges du plateau Est de Rouen.
  
- Point info : les importants travaux du giratoire devraient se terminer plus rapidement que prévu. En effet, fin septembre, la circulation devrait être ouverte, soit un mois avant la date prévue initialement.
  
- Le forum des Associations se tiendra le 4 septembre 2021 à la Salle Rollon. Plusieurs associations y ont été invitées : L'association du Fresne et du Tilleul, les Amis du Tilleul, l'Entente Athlétique du Plateau Est de Rouen, Europe Inter Echange, Cyclo Club de Fresne le plan Mesnil-Raoul et Montmain, l'école de Musique Ternaire de Mesnil-Raoul et le Football Club Féminin Rouen Plateau Est. Toutes ne pouvaient pas être présente.

- L'entreprise DAMADE est intervenue ce-jour pour déboucher les canalisations de la Salle Rollon. Lors des locations, beaucoup de personnes jettent l'ensemble de leurs déchets dans l'évier directement malgré un affichage sur place.

- M. GOSSE remercie Axel JANKO pour être venu plusieurs fois désherber certains lieux de la commune (Cimetière, Parking de la mairie, Voirie, ...)

- M. DOURNEL s'interroge sur le choix de la photo de couverture du prochain Mesnil-Raoul Info. Le rondpoint étant sur la commune de la Neuville-Chant-d'Oisel.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve la photo du rondpoint qui met en perspective notre village, les travaux ne se trouvent pas sur notre commune mais apportent une sécurité à nos habitants. Le rondpoint fut demandé par de nombreux Mesnil-Rollonais depuis les années 1970.

- M. JOBIN préconise l'entretien du chemin des Fendoirs (Côté Montmain) et de tailler la haie - Rue de la Forge



A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in three rows. The first row contains four signatures: 'Crey', 'Jean', a stylized signature, and another stylized signature. The second row contains four signatures: a stylized signature, 'Miquen', a stylized signature, and a signature that appears to be 'Jobin'. The third row contains three signatures: a stylized signature, a stylized signature, and a signature that appears to be 'Jobin' with a large loop.